

Mis en ligne  
6710312024



DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 28 février 2024**

---

**Membres en exercice : 15** Date de la convocation : 21/02/2024  
*L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 28 février 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.*

**Présents : 13**

**Représentés : 2**

**Votants : 15**

**Présents :** Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

**Représentés :** Sandie CASSAN par Jean-François GUERRAND, Amélie VERGNE par Francis JAMMES

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 28 février 2024  
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 01 mars 2024

**Objet : AMENAGEMENT PIETONNIER ET SECURISATION RUE DE LAPASCALIE : DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Madame la Maire rappelle que des travaux d'aménagement piétonnier et de sécurisation de la rue de Lapascalie ont été réalisés fin 2022-début 2023.

Ces travaux, réalisés en régie, visaient principalement à sécuriser les piétons et à ralentir la vitesse des véhicules dans ce secteur très fréquenté par les piétons, adultes et enfants, nombreux dans ce secteur.

Les fossés ont été refermés pour créer un cheminement bordé de potelets bois le long de l'espace pétanque / city park / tennis et aire de jeux ; l'impact visuel de cet aménagement avait également pour but de ralentir les véhicules.

Un réaménagement du parking jouxtant le city park a été réalisé avec la pose de traverses bois.

Il reste à mettre en place les marquages au sol (passages piétons, ligne de rive et un cédez-le-passage au carrefour de l'avenue Jean Lurçat et de la RD 48).

La plantation d'un nouvel arbre vient compléter l'aménagement paysager et un nouvel éclairage solaire au niveau de l'abribus renforce la sécurité des enfants le matin et le soir.

L'ensemble de ces travaux s'élève à 6 238.24 € HT comprenant les aménagements de sécurité pour 4 428.04 €, le reste correspondant à la valeur du temps passé par nos agents techniques (1 748.20€) et à la plantation d'un arbre (62 €).

Après contact avec les conseillers départementaux et les services du Département, il semble possible de solliciter une subvention au titre des amendes de police, ces travaux étant « commandés par les exigences de la sécurité routière ».

Le taux de subvention ne sera connu qu'au moment de la répartition de l'enveloppe, sans pouvoir être inférieur à 25 %.

RF  
CAHORS

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/03/2024  
046-214602732-20240228-DE\_2024\_02-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de solliciter le Département pour une subvention au titre des amendes de police, au taux le plus élevé ;
- autorise Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*